

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 septembre 2015



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : Mme FERRIERE  
**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN  
**Membres excusés** : M. PIAN (pouvoir MME AKPINAR-ISTIQUAM) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. ROZOY (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER)

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **Bibliothèque Municipale - Fonctionnement - Appels à projets du Ministère de la Culture - Dotation générale de décentralisation - Année 2016 - Demandes de subventions**

Monsieur Bard, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Bibliothèque Municipale de Dijon rayonne bien au-delà des limites de la Ville, de par l'importance et la richesse de ses fonds, ainsi que la qualité du service rendu au public.

Ainsi, parmi les lecteurs inscrits, de nombreuses personnes (plus de 20 %) ne sont pas domiciliées à Dijon. La Ville est donc susceptible de bénéficier de concours financiers extérieurs, notamment de ceux de l'État et du Département de la Côte d'Or, pour le fonctionnement de cet établissement.

De même, depuis plusieurs années, le Ministère de la Culture reconduit des appels à projets destinés à soutenir des opérations concernant le patrimoine écrit aussi bien pour sa mise en valeur que pour sa numérisation ou pour des services culturels innovants.

Ces appels à projets auxquels la Bibliothèque Municipale peut répondre, permettent, s'ils sont retenus par le Ministère de la Culture, l'attribution de financements pouvant atteindre, selon les thèmes et les années, jusqu'à 60 % des dépenses éligibles.

Enfin, la Ville est susceptible de bénéficier de soutiens financiers, dont celui du Ministère de la Culture, dans le cadre du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales. Cette aide financière peut concerner les projets mis en œuvre par la Bibliothèque Municipale en matière de numérisation, de conservation préventive, de signalement de collections, d'équipements informatiques notamment numériques et d'accessibilité des services. L'aide de l'État pour ces projets peut varier de 20 % à 80 % du montant hors taxe de l'opération suivant la nature de l'opération.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - solliciter, au taux maximum, auprès de l'État et du Département de la Côte d'Or ainsi que de tous organismes ou collectivités pouvant accorder leur concours financier, les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville pour le fonctionnement de la Bibliothèque Municipale en 2016 ;

2 - solliciter au taux maximum, auprès de l'État ainsi que de tous organismes ou collectivités pouvant accorder leur concours financier, les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville pour le financement des opérations qui seront engagées par la Bibliothèque Municipale, dans le cadre des appels à projets « patrimoine écrit » qui seront lancés par le Ministère de la Culture, ainsi que des travaux qui seront réalisés au titre de la conservation préventive, au titre de l'année 2016;

3 - solliciter au taux maximum, auprès de l'État ainsi que de tous organismes ou collectivités pouvant accorder leur concours financier, les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville pour le financement des opérations qui seront engagées par la Bibliothèque Municipale, et qui entrent dans le cadre des projets courants soutenus par l'État au titre de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et départementales de prêt (1ère fraction) ;

4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**